

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 25 juin 2025

**18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**4 pouvoirs :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

**Absents/Excusés :** Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

**Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**

**Ligne de trésorerie du budget principal vers le budget annexe assainissement**

- Vu l'article R221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant les difficultés de trésorerie du Budget Annexe Assainissement Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ De faire une avance de trésorerie sans intérêt :  
Du Budget principal de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet vers le Budget Annexe Assainissement Collectif d'un montant maximum de 200 000 € débloable en une ou plusieurs fois ;

- ▶ Que l'avance de trésorerie devra être remboursée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an maximum à compter de la date de déblocage des fonds ;
- ▶ D'autoriser M. Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025  
Et ont signé Le 1<sup>er</sup> Vice-Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance,  
Maryse BARIGAULT,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Pascal BIRONNEAU,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le fait qu'il a été adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé au Tribunal de l'Airvault, 33 Place des Promenades, 79600 Airvault, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

AB-Préfecture

079-200041416-20250711-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48